

PLAN D'EPANDAGE
De l'exploitation de
Madame PAUSE Sylviane
Commune du Tampon

Dossier élaboré par
La Chambre d'Agriculture

Mme PAUSE Sylviane

Adresse courrier : 232, route du piton bleu
Plaine des Cafres

Type d'animaux :

- Truies Naisseur Engaisseur (50 truies présentes)

Type d'effluent :

- Lisier de porcs traité

Type de culture :

- Prairie tempérée permanente

Distance retenue par rapport aux habitations et lieux fréquentés par le public

50 m

Distance par rapport aux berges des cours d'eau

10m de bande enherbée

Parcelle recevant des effluents d'autres élevages

X

Période d'épandage :

- Sur les prairies de fauche et de parcours

Que ce soit pour une prairie permanente ou de fauche, l'exploitation de la parcelle ne pourra être faite que 3 semaines après le dernier épandage.

Observations

- Pour équilibrer les besoins des plantes, des apports en engrais minéral pourraient être réalisés.
- Les parcelles dans un Périmètre de Protection de Captages :
 - o La prairie de fauche sur AB21p se trouve sur la limite d'un PPR nommé « *source Bras noir* » et « *source Samary* ».
- Les effectifs de porcs de l'élevage ont été estimés par rapport aux résultats départementaux en GTT et GTE en 2017.

Causes d'exclusions pour les parcelles d'épandage

- Proximité aux lieux fréquentés par le public
- Proximité des cours d'eau

Références

- Rejets
Normes CORPEN
- Références locales
Fertilisation organique et minérale des cultures réunionnaises - FERTI-RUN
- Composition du cheptel
Données GTTT de la Chambre d'Agriculture et GTE de la CPPR

N.B. :

- Selon l'agricultrice, toutes les parcelles engagées dans ce plan d'épandage ne sont pas soumises à d'autres plans.
- Par ailleurs, elle s'engage à informer toute augmentation de cheptel et/ou de changement de culture pour faire l'objet d'une mise à jour de ce plan d'épandage.

Date :

-Vu pour notification-

Signature de l'agricultrice



PORCINS

LISIER	1
FUMIER	-

Alimentation : Bi-phase

	NOMBRE	REJET N	N Total maitrisable	N Efficace maitrisable	REJET P ₂ O ₅	P ₂ O ₅ Efficace	REJET KO ₂	KO ₂ Efficace
TRUIES PRESENTES	50	14,5	725	290	11,8	502	9,6	480
POST SEVRAGE	1 300	0,4	520	208	0,25	276	0,35	455
PORCS CHARCUTIERS	1 170	2,7	3 159	1 264	1,45	1 442	1,93	2 258
TOTAL			4 404	1 762		2220		3 193

Tableau du plan d'épandage

Exploitant (propriétaire ou locataire)	Références cadastrales des parcelles	Superficie totale STB (Ha)	Surface Potentielle Epandable SPE (a)	Cultures	Rendement (t/ha)	Kg d'N efficace épandables /ha (b)	Kg d'N efficace épandables (a)x(b)	Kg P ₂ O ₅ efficace épandables /ha (c)	Kg P ₂ O ₅ efficace épandables (a)x(c)	Kg K ₂ O efficace épandables /ha (d)	Kg K ₂ O efficace épandables (a)x(d)
Mr PAYET JEAN FELIX	AB0021p	5,95	5	Prairie tempérée	20	600	3 000	360	1 800	440	2 200
	AB0019p	10,50	9,47	Prairie tempérée	20	600	5 682	360	3 409	440	4 166
TOTAL		16,45	14,47				8 682		5 209		6 366

RECAPITULATIF N

	BOVINS / CAPRINS	PORCINS	VOLAILLES	LAPINS	TOTAL
N Maitrisable		4 404			4 404
SPE en Ha	14,47				
N Epondable	8 682				
Solde	-4 278	Kg de déficit			

RECAPITULATIF P205

	BOVINS / CAPRINS	PORCINS	VOLAILLES	LAPINS	TOTAL
P205 Maitrisable		2 220			2 220
SPE en Ha	14,47				
P205 Epondable	5 209				
Solde	-2 989	Kg de déficit			

RECAPITULATIF K20

	BOVINS / CAPRINS	PORCINS	VOLAILLES	LAPINS	TOTAL
K20 Maitrisable		3 193			3 193
SPE en Ha	14,47				
K20 Epondable	6 366				
Solde	-3 173	Kg de déficit			

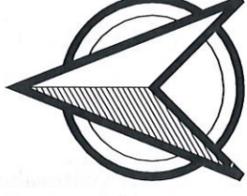


0.25 0 0.25 0.5 0.75 1 km



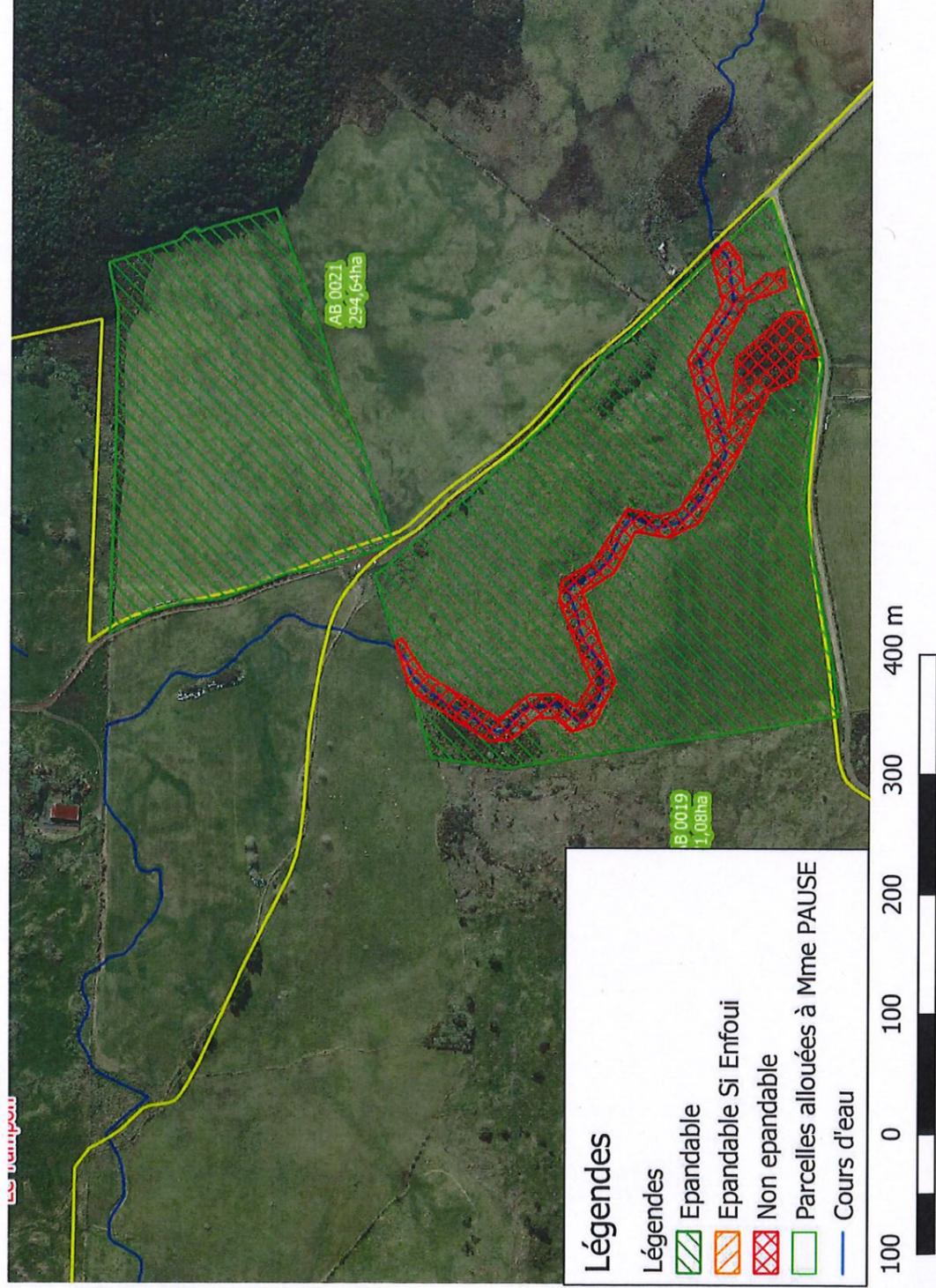
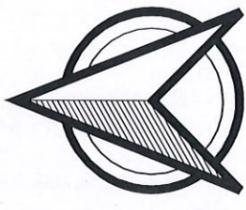
COMMUNE:
Le Tampon

Références cadastrales:
AB 19, AB 21



COMMUNE:
Le Tampon

Références cadastrales:
AB 19, AB 21



Légendes

- Légendes
-  Ependable
 -  Ependable Si Enfoui
 -  Non ependable
 -  Parcelles allouées à Mme PAUSE
 -  Cours d'eau



PREFECTURE DE LA REUNION

Direction de l'agriculture
et de la forêt - Antenne Sud

Service E.A.A.

**ATTESTATION
DE CONFORMITE**
AUTORISATION D'EXPLOITER « parcelle(s) SAFER »

Dossier suivi par : Marie-Laure Populo

Tél. : 02 62 33 36 14

Fax : 02 62 33 36 06

Courriel : marie-laure.populo@agriculture.gouv.fr

Objet : Autorisation d'exploiter – Parcelle(s) SAFER

Saint Pierre, le 30/06/2010

Notre référence : MLP/011-AS-2010

Je soussigné, Jean-Luc BERNARD-COLOMBAT, Directeur Délégué de l'Agriculture et de la Forêt de la Réunion,

atteste que la situation de : **Monsieur PAYET Jean Félix** demeurant au **230 route du Piton Bleu – 97418 LA PLAINE DES CAFRES** telle que déclarée le : 30/06/2010, respecte la réglementation relative au schéma des structures départemental.

Elle concerne les parcelles suivantes :

- AB 21p pour une superficie totale de 5,95 ha, située au TAMPON au lieu dit « Coteau de Brèdes »
- AB 19p pour une superficie totale de 10,50 ha, située au TAMPON au lieu dit « Coteau de Brèdes »



Le Directeur Délégué
de l'Agriculture et de la Forêt

Jean-Luc BERNARD-COLOMBAT

AUTORISATION D'EPANDAGE D'EFFLUENTS D'ELEVAGE

Je soussigné, Madame, Monsieur PAYET Jean Felix
 Représentant légal de (nom de la société)
 Demeurant à : 230, Route du Piton bleu
97418 Plaine des Cafres
 Engage les terrains ci-dessous, que j'exploite

Commune de	N° ILOT PAC	Section N° Parcelle Cadastrale	Superficie cadastrale	Culture en place
Plaine des Cafres	lot n°7	AB21 p	05ha 95a	Prairie Tempérée
Plaine des Cafres		AB19	10ha 50a	Prairie Tempérée

* Fournir autorisation d'exploiter ou bail plus le(s) plan(s) cadastral et matrice(s) cadastrale

• pour l'épandage d'effluents d'élevage :
 de Monsieur Madame PAUSÉ Sylviane
 Eleveur sur la commune de Plaine des Cafres
 Demeurant au 232, Route du Piton bleu 97418 Plaine des Cafres.
 Pour une durée de ans (6 ans recommandés)

Fait à Plaine des Cafres le 28-10-19

Signature de l'éleveur



Signature de l'exploitant



Cet engagement pourra être résilié après un délai de 3 ans, par chacune des parties, partiellement ou en totalité, par lettre recommandée motivée, sous délais de 6 mois à compter de la réception.
 En cas de force majeure cet engagement pourra être résilié par chacune des parties, partiellement ou en totalité, par lettre recommandée motivée, sous délais de 6 mois à compter de la réception.

Il sera automatiquement prorogé par tacite reconduction pour une période équivalente

Département :
LA REUNION

Commune :
LE TAMPON

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SAINT PIERRE
97751
97751 SAINT PIERRE CEDEX
tél. 02 62 35 98 00 -fax 02 62 35 98 64
cdif.st-pierre-de-la-
reunion@dgi.finances.gouv.fr

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

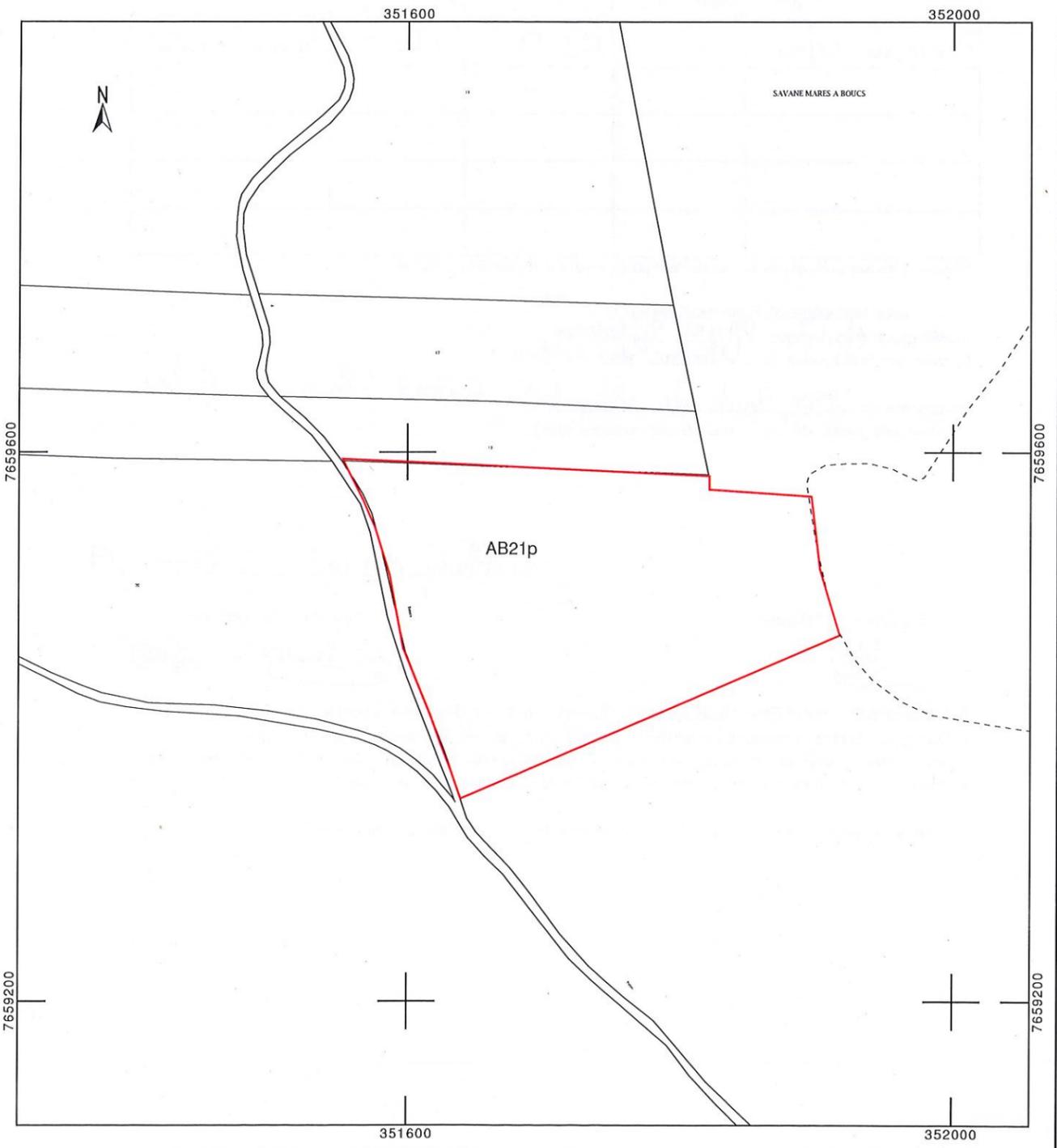
Échelle d'origine : 1/10000
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 14/02/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGR92UTM
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
LA REUNION

Commune :
LE TAMPON

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SAINT PIERRE
97751
97751 SAINT PIERRE CEDEX
tél. 02 62 35 98 00 -fax 02 62 35 98 64
cdif.st-pierre-de-la-
reunion@dgi.finances.gouv.fr

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/10000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 12/11/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGR92UTM
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

